

NEWS

CIAS :

Lors de cette rentrée sociale, votre délégation FO au CIAS continue de défendre ses demandes avec des propositions fortes et dont vous pouvez en avoir un aperçu dans la déclaration liminaire faite lors de la cp famille du 14 septembre 2021 (voir page 2)

RIA :

Nous avons maintenu notre demande de création d'un fonds exceptionnel pour financer les surcoûts non pris en charge par les administrations durant la crise sanitaire afin d'effacer les déficits et permettre aux associations de gestion de repartir à l'équilibre.

Nous avons à nouveau revendiqué que l'indice pivot pour accéder à la PIM restauration d'1.29 € soit revu à la hausse et puisse, comme la PIM elle-même, évoluer chaque année pour suivre l'augmentation du coût de la vie.

EDITO

Une drôle de rentrée... après une période qui, il faut le craindre, laissera beaucoup de traces car les dégâts psychologiques risquent d'être importants et nombreux... C'est pourquoi tout doit être fait pour soutenir les agents dans les mois à venir, pour faciliter leur vie quotidienne et leur proposer à la fois du soutien (CESU, restauration collective, garde d'enfant) et un peu de légèreté (sorties, séjours en famille...)... Les délégations FO en CIAS et en SRIAS sont restées mobilisées pour l'action sociale pendant la crise sanitaire et continueront à être présentes et vigilantes pour accompagner régulièrement les personnels en besoin ou en demande. Attentives au respect des droits des agents et toujours en réflexion pour proposer des projets et des actions, c'est notre mandat et nous sommes fiers de le mener à bien chaque fois que c'est possible et même parfois quand il pourrait sembler que ça ne l'est pas. Nous avons à cœur d'agir au plus près de nos collègues et au mieux pour eux et pour L'ASI.

Et, dans la même démarche volontariste, la FGF-FO soutient l'appel de la confédération FO à la grève et aux manifestations du 05 octobre 2021. Il y a, en effet, urgence à répondre aux revendications des agents de la fonction publique, dont entre autres, l'augmentation des salaires par la revalorisation du point d'indice et l'arrêt des restructurations et suppressions de postes...

La pandémie ne doit pas servir d'alibi pour imposer le silence et l'immobilisme aux travailleurs.

Toujours dans l'action, pour vous et avec vous....

Nathalie DEMONT



DECLARATION LIMINAIRE LORS DE LA CP FAMILLE DU 14.09.2021

Bonjour à toutes et tous,

FO souhaite vous rappeler de ses revendications sur les prestations d'action sociale interministérielle :

- Sur le chèque-vacances :

FO se réjouit de la circulaire prise cet été pour la bonification de 60 € pour tous les agents ayant un plan servi en 2021. Il est important que le budget de l'action sociale aille bien aux agents. Néanmoins la date de mise en place ne laisse pas d'espace à des primo-accédants pour ouvrir un plan et être servi en 2021. De plus, cela ne résout en rien le problème de vieillissement des bénéficiaires de l'action ; il est impératif de faire connaître l'action à de jeunes agents pour relancer et rajeunir la pyramide des âges. C'est pourquoi nous redemandons qu'une action spécifique soit menée auprès de ces agents. Nous espérons que le plan de communication pourra y contribuer.

FO maintient sa demande que l'abattement de 20% pour les Ultra-marins soit remplacé par le pourcentage réel de surrémunération (de 33% à 53%). En effet, cela crée une inégalité de traitement entre les agents en métropole et ceux dans ces territoires. Cette surrémunération n'est ni une prime, ni un complément de revenu, mais juste une mise à niveau du pouvoir d'achat.

De nombreux agents sont exclus de l'ASI à cause de cette surrémunération, y compris pour les retraités qui la conservent parfois (Réunion). L'alignement de cet abattement augmenterait le nombre de bénéficiaires et le coût serait absorbé sans aucun souci à budget constant. C'est une mesure qui pourrait être mise en place dès le début 2022.

De manière plus générale, nous continuons de demander que les barèmes soient revalorisés et indexés automatiquement sur l'inflation. Cela permettrait de suivre l'évolution du coût la vie et de ne pas déplorer qu'aucune évolution du barème n'ait été faite sur les 10 dernières années.

- Sur les crèches en cité administrative :

Depuis 2019 et la mise en place du plan de relance pour la création ou la rénovation de plusieurs cités administratives, 4 cités ont intégré la création d'une crèche. La DGAFP a été saisie à plusieurs reprises pour compléter les subventions des CAF (60 à 80 % du coût total). À ce jour, aucune réponse n'a été apportée à ces demandes, rendant la situation délicate, car du foncier est bloqué en attente d'une décision définitive. Les projets doivent être validés et lancés prochainement.

FO demande que ces projets soient soutenus et que des crédits exceptionnels soient pris sur les fonds de concours afin de débloquer la situation rapidement.

Nous demandons et attendons une position claire de la DGAFP et une décision politique pour le prochain CIAS Plénier au plus tard.

- Sur la réforme CTRE :

La réforme des CEJ en CTRE fait passer le budget de 3M€ à un prévisionnel d'un peu plus de 8M€ pour 2021, permettant de financer les 400-500 000 euros nécessaires pour les quatre projets ; sachant en plus que les berceaux recensés en 2021 donneront lieu à un paiement de 2 800 €/berceau en 2022 (2 500 € en 2021).

Les nouveaux CTRE permettent une augmentation significative des fonds de concours, ces derniers pouvant faire comptablement l'objet d'un report d'un exercice sur l'autre.

FO demande que 20% de ces fonds soient annuellement provisionnés afin de constituer un capital et qu'un groupe de travail soit mis en place pour proposer une circulaire, à l'image de celle des RIA, destinée à la création de crèches interministérielles dans les régions. Cela permettrait d'avoir les fonds pour financer les premiers établissements.



DECLARATION LIMINAIRE LORS DE LA CP FAMILLE DU 14.09.2021 (suite)

Ce projet présente de nombreux avantages :

- Juridique : application des accords Jacob
- Économiques : avec la maîtrise du foncier et des coûts de fonctionnement avec un prix au berceau plus faible, donc plus de places à budget constant et un retour sur investissement rapide. Cela réduirait aussi la pression des grands groupes sur les tarifs et les offres proposées.
- Sociaux : avec la possibilité de maîtriser les projets pédagogiques, d'adapter l'offre aux besoins de l'enfant, aux souhaits des parents en termes d'alimentation, entre autres. De pouvoir accueillir plus d'enfants en situation de Handicap et de proposer un accueil en horaires atypiques en dehors des horaires classiques adaptés à la vie des agents (à l'image des écoles et clacé).

Parallèlement, FO demande à ce qu'une réflexion soit menée rapidement sur des dispositifs de garde alternatifs.

- Sur les CESU :

Pour terminer que serait une déclaration de notre organisation sans aborder le CESU. Bien que nous constatons une timide augmentation des bénéficiaires et donc de la consommation, nous sommes loin des objectifs annoncés.

FO demande à nouveau le dé plafonnement de la troisième tranche, ou à défaut, dans un premier temps, l'augmentation significative du plafond de cette dernière, afin déjà d'arriver aux objectifs fixés par la DGAFP avec l'espoir de retrouver le nombre de bénéficiaires de 2013....

Nous avons le budget, les compétences, il ne reste plus qu'une volonté politique.

L'ASI doit se montrer audacieuse, force de proposition au plus près des besoins des agents.

FO suivra avec attention ces différents projets.

FO demande que cette déclaration soit annexée au procès-verbal.

VIE DES SRIAS : INTERVIEW ASI



La SRIAS Ile-de-France, composée de membres titulaires et suppléants des administrations et des représentants du personnel, propose des actions locales pour les agents actifs, leurs ayants-droits et les retraités pour la région Ile-de-France.

Votre délégation FO est composée de 6 camarades : Arya, Véronique, Erwan, Dalila, Gilberto et David.

Témoignage de Véronique, membre titulaire et co-animatrice de la CS Culture et Loisirs :

1) Depuis quand êtes-vous à la SRIAS Ile-de-France ?

Depuis juillet 2019, j'ai été désignée par la FGF-FO pour exercer un mandat à la SRIAS IDF.

2) Quel est votre rôle au sein de la SRIAS ?

Je participe dans la mesure du possible à l'ensemble des commissions spécialisées : restauration, logement, enfance, culture et loisirs ainsi que budget et fonctionnement et aux assemblées plénières. Ma participation à ces réunions me permet d'avoir une vision globale sur l'ensemble des prestations pouvant être proposées aux agents afin de les relayer et de renseigner les agents de ma structure.

Au cours de mon mandat, je me suis positionnée sur la coanimation de la commission spécialisée

culture et loisirs où je mets en places des actions culturelles et collectives : fête foraine, parcs animaliers,... et assiste aux réunions de mise en place des autres projets en synergie avec les autres co-animateurs.

3) Votre représentation FO au sein de la SRIAS

La richesse des différents ministères de notre délégation : Finances, Transition Écologique, Justice, Préfecture de Police, Défense et Education Nationale permet d'avoir un regard plus large afin d'être moteurs.

De plus, nous nous rencontrons assez régulièrement pour échanger collectivement. Cette dynamique de groupe est une vraie richesse pour proposer de nouvelles actions répondant au plus près des besoins des agents.





RETRAITE, SALAIRES,
EMPLOI, SERVICE PUBLIC,
ENSEMBLE POUR GAGNER !

